



ECHELLE 1/5000

LEGENDE

- Trait de zone et de secteur
- Emplacements réservés pour ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espaces verts
- Emplacements réservés pour voie ou passage public à créer
- Emplacements réservés pour voie ou passage public à élargir
- Emplacements réservés pour voie ou passage public à élargir (faible élargissement)
- Espace boisé classé
- Elément de paysage, de patrimoine à protéger
- Marge de recul
- Bâtiments d'élevage susceptibles de générer des règles d'éloignement en application de l'article L111-3 du code rural
- Corridors écologiques

NB : Le Droit de Préemption Urbain s'applique : - Aux zones U : UB - UC - UCa - UI - Ula - Ulgm
- Aux zones AU : AU - AUa - AUJ - AUL - AUL*

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE
LOUDES

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE
(Partie Est)
Echelle 1/5000

1.7

REVISION	MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES - DECLARATIONS DE PROJET - MISES A JOUR
<p>PRESCRIPTIONS</p> <p>Deliberation du Conseil Municipal n° 7 du 14 Mars 2010</p> <p>DATE DE PROMULGATION</p> <p>Deliberation du Conseil Municipal n° 10 du 22 Mars 2011</p> <p>APPROBATION</p> <p>Deliberation du Conseil Municipal n° 10 du 22 Mars 2011</p>	<p>- 1 Modification n°1</p> <p>- 2</p> <p>- 3</p> <p>- 4</p> <p>- 5</p>

